

LA BRESSE > Justice

Le combat de la famille Vaxelaire

Mis définitivement hors de cause par la Justice en juin 2016, Guy Vaxelaire, accusé par ses deux filles de viol, continue son combat. Contre les « faux souvenirs » et la manipulation mentale, il témoigne avec son épouse.

C'était en 2009 pour leurs soixante ans. Guy Vaxelaire et son épouse Marie-Louise feuilletent avec émotion le livre photo que des amis leur avaient fait imprimer. Une grande fête de famille sur les hauteurs de la Bresse avec tous les amis et un curé venu les remarier. Les messages laissés par leurs filles dans le livre d'or sont chaleureux et montrent beaucoup d'estime pour les pa-

rents. « C'est six mois après que tout a commencé », explique l'ancien maire de la Bresse. Les deux filles du couple, qui habitent dans le sud de la France, accusent leurs parents, puis leur frère d'avoir abusé d'elles.

Une sorte de « flash-back » qu'elles ont eu dans le cadre d'une thérapie qu'elles suivent auprès du même réseau de praticiens. Il a fallu des mois avant que les parents et leur fils ne comprennent en tombant sur la piste des « faux souvenirs ». Ils sont petit à petit persuadés que les deux filles sont manipulées par un réseau sectaire. Les « faux souvenirs » induits par un thérapeute, un phénomène très répandu aux États-Unis et au Canada. Le monde s'effondre pour Guy Vaxelaire, sa femme, mais aussi leur fils David, qui est toujours resté à leurs côtés et qui a mené avec ses parents un combat « à trois ».

Guy Vaxelaire, maire de la Bresse depuis 1979 et conseiller général est un homme public. C'est peut-être pour cette raison que le déferlement a été d'autant plus intense contre lui dans les années qui ont suivi, avant d'être définitivement mis hors de cause au mois de

juin 2016 par la justice. En février 2014, il démissionne de son poste de conseiller général et un an plus tard, il perd les élections municipales. Pour lui, cette affaire y est pour beaucoup. « J'étais un homme public et tout a été sur la place publique », précise Guy Vaxelaire.

2 256 jours d'attente

« Nous avons attendu 2 256 jours avant d'être blanchis », explique le couple, qui a dû faire face à des menaces et des dénonciations calomnieuses à leur égard.

Guy et Marie-Louise Vaxelaire choisissent pourtant de rester à La Bresse, dans leur maison familiale qui surplombe la vallée. De temps en temps, ils s'évadent quelques semaines en camping-car.

« On a toujours continué à envoyer des courriers à nos filles. À souhaiter les anniversaires, les fêtes. On a toujours dit qu'on pensait à elles ».

Aujourd'hui, la famille Vaxelaire souhaite continuer à témoigner et alerter l'opinion publique sur le danger des « faux souvenirs ». En décembre dernier, ils ont été reçus par le président de l'association Milvudes et trois de ses collabora-



Guy Vaxelaire et son épouse témoignent afin d'alerter sur les dangers des « faux souvenirs ». Photo Eric THIEBAUT

teurs. Dans la foulée, ils ont participé au début du mois d'avril à une formation dispensée à des policiers, gendarmes, juges, psychiatres... À l'école des Hautes études en santé publique à Rennes.

Le couple espère que ses deux filles reviendront un jour. Ils espè-

rent aussi revoir leurs quatre petits-enfants, dont ils sont sans nouvelles depuis huit ans. Ils ont tenté une médiation familiale. Sans réponse.

Katrin TLUCZYKONT

> derives-sectes.gouv.fr et fauxsouvenirs-afsi.org

2 256

Le nombre de jours d'attente pour Guy et Marie-Louise Vaxelaire avant d'être blanchis par la justice.